MAIRIE
DE

SAINT-BAUZILLE DE LA SYLVE

Le 10 décembre 2020

Flash Info

Avant la période festive, nous vous faisons parvenir un flash-infos pour vous apporter quelques précisions et informations concernant la commune.

L'EHPAD :

Depuis maintenant 3 semaines, notre établissement, préservé jusqu'à présent, est touché par la Covid-19. Dix résidents et six agents ont été testés positifs durant cette période. Des tests (antigéniques et PCR) sont organisés régulièrement par le médecin coordinateur de l'établissement avec la plateforme COVID-19 PA du CHU de Montpellier. Il semblerait à ce jour que l'épidémie soit contenue. Cinq résidents ont dû être hospitalisés car nous n'avons pas assez de place dans l'unité Covid prévue à cet effet sur l'établissement (chapelle).

Malheureusement, une résidente hospitalisée est décédée des suites probables de ce virus. L'état de santé des autres résidents semble stable et encourageant, d'ailleurs deux d'entre eux sont revenus sur l'établissement. Bien entendu les résidents positifs sont isolés des autres dans une unité dédiée avec une équipe soignante désignée (jour et nuit) pour éviter une éventuelle transmission.

Les agents infectés ont été et sont peu symptomatiques et reprennent petit à petit leur travail.
Durant cette période difficile que nous affrontons sur l'établissement, nous avons eu le renfort des infirmières libérales de la commune.

Je précise pour les personnes inquiètes que les infirmières libérales qui interviennent dans l'établissement ne sont en aucun cas en contact et ne prodiguent aucuns soins aux personnes positives au Covid. Leur intervention se cantonne uniquement sur les personnes isolées en chambre et testées négatives au Covid.

Vu le contexte sanitaire, les visites sont toujours suspendues et pour un délai indéterminé. Les organismes de tutelle sont prévenus (ARS et Département) et suivent à nos côtés l'évolution sanitaire dans l'établissement.

D'ores et déjà, le repas de Noël avec les familles, rencontre conviviale attendue de tous est malheureusement suspendu cette année. Néanmoins pour marquer les fêtes de fin d'année, nos résidents fêteront Noël à huis clos.

Les membres du CCAS et le Conseil Municipal sont de tout cœur avec les agents qui luttent quotidiennement pour le bien-être de nos aînés.

SIVU COSTELLE :

Les mesures de désinfections sont maintenues au sein de l'école.
Le vendredi 18 décembre, les élèves auront la bonne surprise d'avoir la visite du Père-Noël suivi d'un goûter organisé par l'Association des Parents d'Elèves.

ASSOCIATIONS :

Au vu des mesures annoncées par l'exécutif, les activités en salle sont toujours suspendues, seules les activités de plein air sont autorisées pour les enfants.

La municipalité prête la salle des fêtes aux associations qui souhaitent organiser des réunions de bureau ou Assemblées Générales, sans public et avec un nombre de participants limité.

LES ENTREPRISES :

Dans cette période difficile pour tous les entrepreneurs, des mesures d'aide sont mises en place.

1/ Fonds régional L'OCCAL abondé par la Communauté de communes vallée de l'Hérault

Bénéficiaires = entreprises du commerce et de l'artisanat de proximité, la culture, l'évènementiel, ainsi que l'ensemble des activités sportives et de loisirs

- Volet 1 : avance remboursable pour venir aider le besoin en trésorerie (salaires, loyers, charges…) à hauteur de 50% dans la limite de 25 000 € ;

- Volet 2 : subvention aux investissements matériels et immatériels (logiciels, site internet…) à hauteur de 70% dans la limite de 23 000 € dans le but d'adapter, reprendre ou relancer l'activité.

- *NOUVEAU* Volet 3 : aide au loyer forfaitaire plafonnée à 1000€ pour les commerçants ayant subi une fermeture administrative au mois de novembre 2020

- retrouvez le détail du fonds L'OCCAL et des aides de la Région Occitanie !

2/ Actions en faveur du commerce et de l'artisanat local : un signal fort a été posé vendredi 4 décembre à la sortie de l'autoroute à Gignac pour promouvoir ces opérations auprès des habitants

- **Opération « City foliz »** en partenariat avec la Chambre de commerces et d'industrie et la Région Occitanie : c'est au total 25 000 € qui seront remboursés aux consommateurs qui réalisent leurs achats dans les commerces partenaires de la vallée de l'Hérault.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous rapprocher de la mairie ou de la Communauté de Communes.

LES TRAVAUX :

Les travaux de remise en état des sanitaires de la mairie sont en cours et bientôt terminés.

La réfection de 200 mètres de chemins (chemins des Amans, Dourmettes et du Pradas) a été réalisée par nos agents courant novembre.

Des panneaux de signalisation interdisant le stationnement route de l'Apparition ont été posés la semaine dernière.
Les arrêtés interdisant le stationnement vont être pris cette semaine et envoyés à la Préfecture et à la gendarmerie de Gignac.

Nous comptons sur le civisme des riverains pour respecter cette interdiction.

En parallèle, la commune a travaillé sur la sécurisation de ce secteur. Ce projet sera présenté lors d'une réunion de quartier organisée avec les personnes concernées dès que la situation sanitaire nous le permettra.

L'élagage des platanes sera organisé par l'entreprise Carceller en début d'année.

FESTIVITES :

Les fêtes approchant à grands pas, les décorations de Noël illuminent notre village depuis fin novembre.

Malheureusement, le marché de Noël ne pourra pas être maintenu cette année.

Les colis de Noël viennent d'être distribués à nos aînés.

Nos agents ainsi que les membres du CCAS ont participé à cette distribution qui a fait plaisir à bon nombre d'entre eux.

En effet, le repas des aînés et les vœux du Maire à la population ne pouvant se dérouler cette année, il a paru nécessaire aux membres du conseil d'offrir une petite attention à nos aînés en cette période de fin d'année.

NADALET :

Le Nadalet est une tradition depuis des décennies à Saint Bauzille.

Cette année, malgré le virus, nous sonnerons nos cloches à partir du 17 décembre, après l'Angélus de 19h.

A cette occasion, nous devons respecter plus que jamais les règles de distanciation et les gestes barrières. Le port du masque sera obligatoire dans l'église et dans le clocher.

De ce fait, une inscription téléphonique préalable (à partir du 14 décembre) doit impérativement se faire à la mairie pour respecter le nombre de personnes maximum autorisées dans notre clocher.

Toutes les personnes non inscrites se verront refuser l'accès au clocher, sous peine de devoir suspendre cette tradition qui nous est chère.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de passer de bonnes fêtes de fin d'année tout en restant prudents, pour votre santé et celle de vos proches.

Joyeuses fêtes

Le Maire,
Grégory BRO

MAIRIE de ST-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE * 34 (Hérault) *